

Master 2 Urbanisme Habitat et Aménagement

Année 2024 - 2025



Jeunesse et territoire : deux actions pour un avenir dynamique

Étudiants du master 2 UHA, UPVD

Sarran Alexandre - Drilles Gueric - Costal Justine - Théo Ortin -
Garcia Messelet Maëlys - Cacciatore Emilie

Travail encadré par Guillaume Lacquement,
Professeur de Géographie à l'UPVD,
la Directrice du PPM Caroline Bataillon et les
membres du PPM : Louise Chasset -
Anicée Sedaghai - Pierre Le Men

Sommaire

1. Rappel du diagnostic.....	1
2. Deux actions pour les jeunes.....	2
2.1. L'atelier de concertation	2
2.2. Un véhicule modulable.....	10
3. Le financement	19
3.1. Le petit Vagabond.....	19
3.2. Le bus Vagabond	20
3.3. Les modules.....	22
3.4. Synthèse du financement.....	25
4. Conclusion.....	26

1. Rappel du diagnostic

A la suite du travail de diagnostic, nous avons conclu que les enjeux en matière de jeunesse sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée étaient très différenciés suivant les communautés de communes. En effet, le contexte étant très différent d'une communauté de communes à l'autre, les aménagements et préconisations devront donc s'adapter aux spécificités de chaque territoire. En résumé, nous avons surtout relevé les éléments suivants :

Les communes périurbaines du territoire sont les communes qui gagnent le plus d'habitants et le plus d'enfants, le nombre d'enfants diminue fortement dans les communautés de communes du Vallespir et du Haut Vallespir. D'un point de vue positif, l'offre pour la petite enfance est largement suffisante pour le territoire, avec parfois plus d'offres que de demandes pour certains secteurs. On souligne ensuite un manque généralisé de structures consacrées aux enfants de 6 à 18 ans sur tout le territoire. Pour continuer, on remarque une inégalité territoriale concernant la répartition des structures sportives, culturelles et d'éducation populaire. Pour finir, avec l'aide de nos entretiens, on conclut que les jeunes des communautés de communes du Vallespir et du Haut Vallespir sont plus enclins et sujets à l'isolement social du fait de leur enclavement géographique et de leur mobilité plus contraignante. Enfin, on termine par souligner une problématique clé et généralisée sur tout le territoire, la difficulté pour les structures d'éducation citoyenne à capter les jeunes surtout les jeunes adolescents.

A la suite de cette conclusion, nous avons défini cinq champs d'actions. Ces champs d'action nous ont permis de définir avec plus de précision nos futures préconisations. Le premier champ que nous avons relevé est celui de travailler sur les structures intégratrices comme les Point Information Jeunesse (PIJ) et les foyers ruraux pour les aider à capter plus de jeunes de leurs communes. Ensuite, le deuxième champ d'action que nous avons relevé est celui d'animer l'ensemble du territoire et surtout les communes les plus éloignées et les plus rurales. Pour continuer, le troisième champ d'action est celui de faciliter l'accès à la culture et aux loisirs pour tous les jeunes du territoire. De plus, la création d'une stratégie jeunesse globale et territorialisée semble être une nécessité. Pour aller dans ce sens, et pour que l'action soit territorialisée, l'objectif de faire participer la population semble aussi être une option intéressante.

2. Deux actions pour les jeunes

Pour résoudre ces cinq champs d'action, nous proposons deux préconisations. La première, serait d'investir dans un bus multi activités itinérant dans chaque communauté de communes. Cette préconisation nous permettrait de répondre à l'enjeu d'animer l'ensemble du territoire, mais aussi à l'enjeu de travailler sur l'accessibilité à la culture et aux loisirs pour les jeunes les plus isolés. Ainsi, ce bus itinérant permettrait d'aider les structures intégratrices à capter plus de jeunes. Mais pour définir la forme et le contenu de ce bus itinérant, la seconde préconisation sera un atelier participatif permettant de recueillir l'avis et les idées des jeunes et des acteurs de la jeunesse. Cet atelier permettra notamment de faire participer la population tout en territorialisant les besoins en fonction des manques de chaque communauté de communes. Cet atelier participatif permettra aussi d'impliquer la population jeune et donc de garantir un peu plus le succès de l'action.

2.1. L'atelier de concertation

Dans une démarche de participation citoyenne, cette action de concertation vise à être mise en œuvre dans un maximum de communes au sein de chaque communauté de communes du territoire Pays Pyrénées Méditerranée. Elle s'adresse principalement aux élus municipaux, aux acteurs de la jeunesse (notamment les professionnels des Points d'Information Jeunesse et des Foyers ruraux), ainsi qu'aux jeunes âgés de 12 à 18 ans, avec un effectif maximal de 50 participants par session.

Afin de garantir une mobilisation optimale des jeunes, il est préconisé d'organiser ces rencontres durant les périodes de vacances scolaires ou le mercredi après-midi, moments où leur disponibilité est la plus grande.

Le choix du lieu est également un facteur déterminant pour la réussite de cette concertation. Il est essentiel de disposer d'un espace intérieur suffisamment vaste, ainsi que d'un espace extérieur. Les Points d'Information Jeunesse, les Foyers ruraux ou encore les salles communales apparaissent comme des lieux adaptés à cet effet.

Enfin, la mise en place d'une stratégie de communication efficace est indispensable pour assurer la participation des différents publics ciblés. La diffusion des informations pourrait être réalisée en interne pour les élus, tandis que les jeunes pourraient être touchés via les Points d'Information Jeunesse, les Foyers ruraux, ainsi que les établissements scolaires (collèges et lycées).

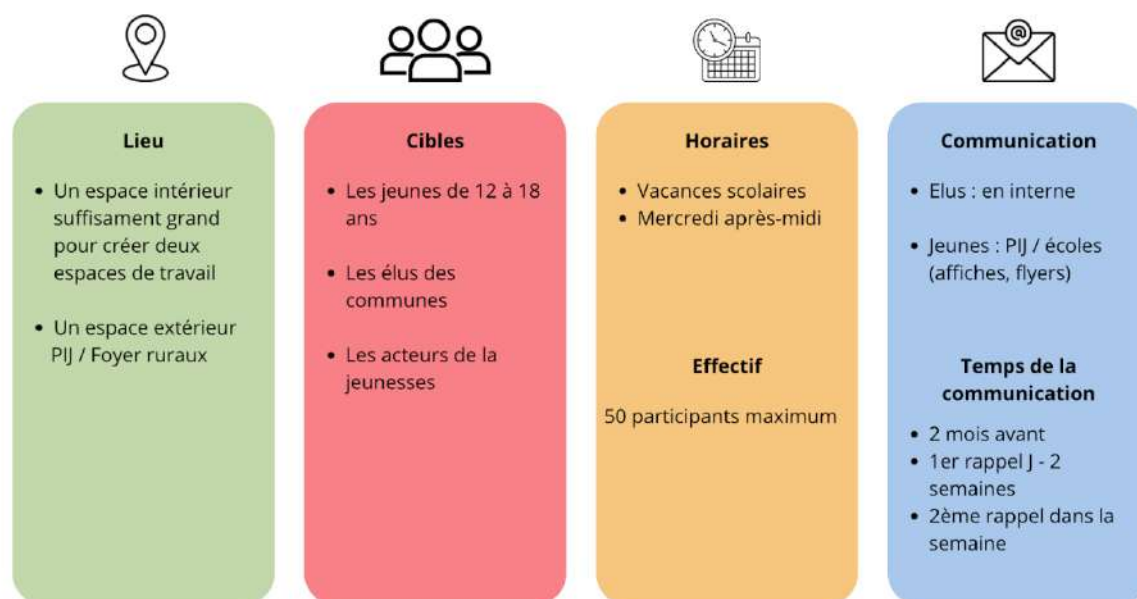


Figure 1 : Cahier des charges de la concertation

Dans le cadre de cette action de concertation, nous nous sommes inspirés de la méthode Disney¹ et avons opté pour une approche participative flexible, tant dans les idées proposées que dans la liberté de circulation des participants entre les différents espaces de travail. Cette organisation vise à encourager la créativité tout en permettant une structuration progressive des échanges.

Nous avons donc envisagé trois espaces de travail distincts, reliés par une circulation libre entre chacun d'entre eux, permettant aux participants de se déplacer selon leurs envies et besoins. Chaque espace sera délimité par des tables, favorisant la convivialité et l'échange.

Espace 1 : « La boîte à idées »

Cet espace est conçu comme un lieu informel et de détente, principalement situé en extérieur. Il permettra à chaque participant de proposer librement ses idées, sans contrainte, dans un environnement propice à la créativité. L'objectif est de favoriser l'expression libre de toutes les propositions, sans jugement ni restriction.

¹ D'après l'entretien avec M. Thomas Fontaine coordinateur jeunesse à la mairie de Saverdun. Il anime des concertations sur la base de cette méthode qu'il nous a détaillé pendant l'entretien.

Espace 2 : « L'incubateur d'idées »

Cet espace aura pour objectif de structurer et de formaliser les idées récoltées. Les participants viendront ici pour affiner et préciser les propositions, en les organisant et en les rendant plus concrètes.

Espace 3 : « Validation des idées »

Dans cet espace, l'objectif sera de vérifier la faisabilité des idées proposées. Les participants analyseront les différentes solutions possibles, en se concentrant sur les ressources et les modalités nécessaires à leur mise en œuvre.

La libre circulation entre les espaces permettra à chaque participant de choisir l'ordre dans lequel il souhaite participer aux différentes étapes. En parallèle, nous avons prévu des activités pour les participants des espaces 2 et 3 en attendant que les idées provenant de l'espace 1 arrivent dans leurs espaces respectifs.

Dans l'espace 2, les participants pourront par exemple définir les critères de recevabilité des idées, tandis que dans l'espace 3, ils pourront explorer les moyens disponibles pour concrétiser ces propositions.

3 ESPACES DE TRAVAIL

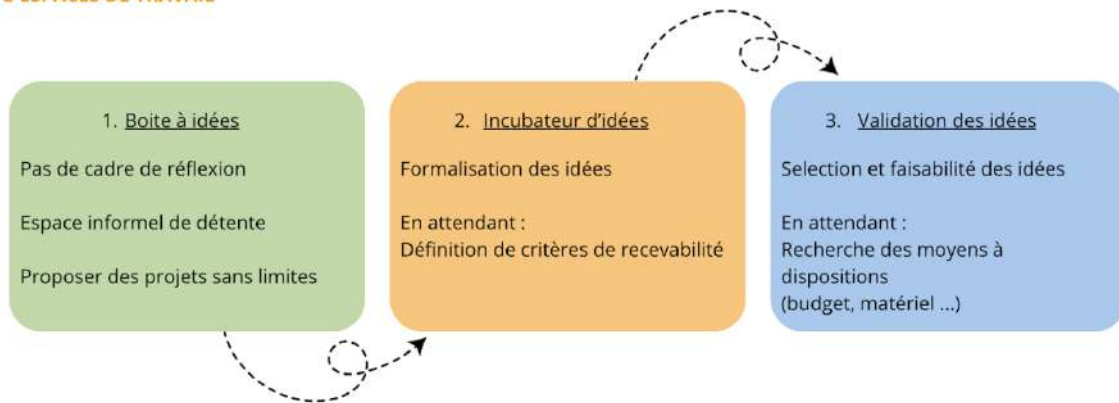


Figure 2 : Les espaces de travail de la concertation

Le schéma récapitulatif présenté ci-dessous, illustre le processus de concertation dans l'espace. Il met en évidence une organisation en plusieurs zones distinctes, chacune jouant un rôle spécifique dans la dynamique participative.

En extérieur, l'espace n°1, désigné comme « la boîte à idées », constitue un premier point de recueil des idées. Situé en intérieur, les espaces n°2 et n°3, ainsi qu'un espace d'accueil et de restitution, structurent le parcours des participants et permettent une formalisation progressive des propositions.

Chaque espace est animé par un animateur chargé d'accompagner les participants dans l'expression et la structuration de leurs idées. Par ailleurs, deux animateurs mobiles circulent entre les espaces afin de fluidifier les échanges et d'assurer une dynamique continue tout au long du processus de concertation.

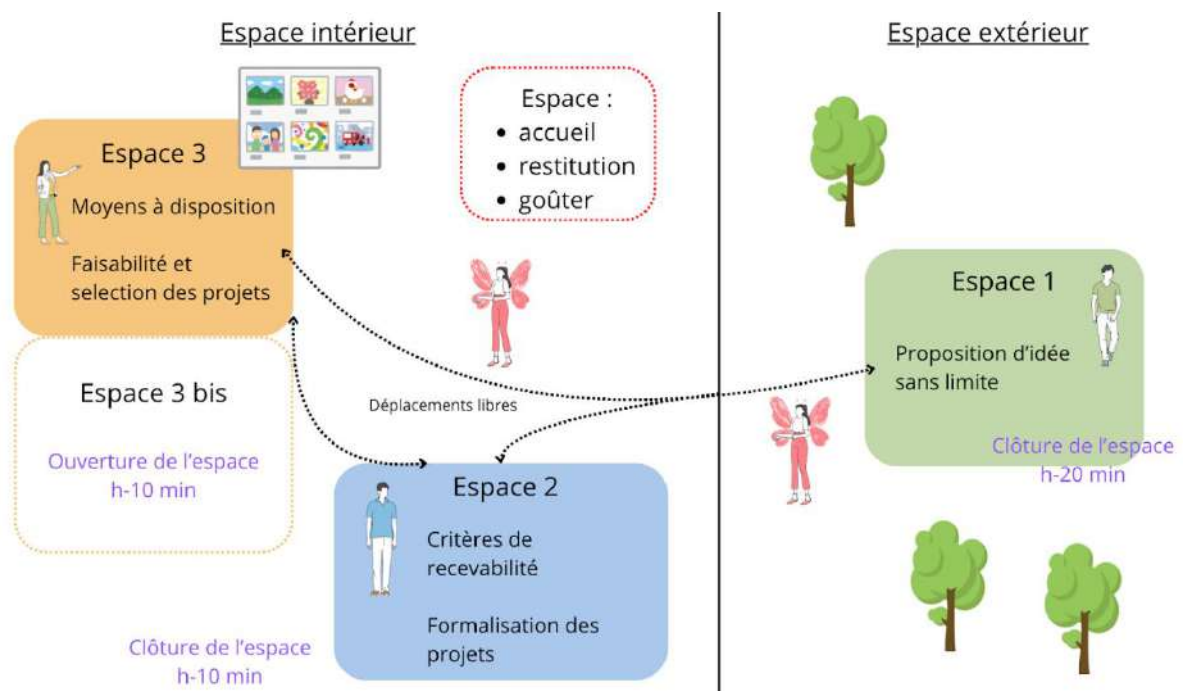


Figure 3 : Synthèse du déroulé de la concertation

La concertation s'étendra sur une durée d'environ 1h30 et débutera par une brève présentation suivie d'une explication des règles du dispositif par un animateur. Par la suite, les participants seront invités à se répartir librement entre les trois espaces de travail, avec la possibilité de circuler entre eux selon leurs besoins et intérêts.

Afin de finaliser l'ensemble des idées proposées avant la fin de concertation, les espaces n°1 et n°2 fermeront respectivement 20 et 10 minutes avant la fin du temps imparti. Cette organisation vise à encourager les participants à finaliser et consolider les idées développées dans l'espace n°1 avant la clôture de la concertation.

À l'issue de cette phase de libre circulation, l'animateur principal procédera à une synthèse des échanges et des projets recueillis, avant d'assurer la clôture de la concertation.

Afin de rendre la phase de clôture plus claire et engageante, nous avons choisi de la détailler et d'adopter une approche ludique et interactive.

Dans cette perspective, les idées sélectionnées dans l'espace n°3 seront affichées sur un mur, permettant ainsi une visualisation synthétique des propositions retenues. Un animateur prendra alors la parole pour présenter et expliquer ces différentes idées.

Pour évaluer l'adhésion des participants aux projets proposés, un débat mouvant sera organisé à la fin de la séance : chaque personne sera invitée à se positionner physiquement devant l'idée qui lui semble la plus pertinente ou inspirante.

À l'issue de cette séquence, un animateur interviendra pour informer les participants sur les prochaines étapes du processus ainsi que sur les délais envisagés pour la mise en œuvre du projet. De plus, il soulignera que, bien que certaines idées n'aient pas été retenues pour ce module, elles seront conservées en vue de futurs modules ou d'autres projets. Enfin, la concertation se conclura par un moment convivial autour d'un goûter festif, favorisant ainsi les échanges informels et une clôture sur une note positive.

Cette concertation vise donc à définir les modules du bus itinérant en fonction des besoins et envies des jeunes du territoire. Grâce à une approche participative en trois espaces – collecte, structuration et validation des idées – les participants co-construisent le projet.

2.1.1. Le rôle des animateurs

Les animateurs jouent un rôle très important dans le bon déroulement de la concertation c'est pourquoi nous préconisons la présence d'un animateur par zone de travail.

Dans l'espace « boîte à idées » (espace 1), l'animateur a pour rôle d'aider les participants à développer leurs besoins, leurs attentes afin d'en tirer des idées et des propositions d'éléments à intégrer dans le futur bus de loisirs. Pour cela, il peut s'appuyer sur différents types de supports à savoir des cartes d'amorce ou encore des images inspirantes pour aider les jeunes en manque d'inspiration à débloquent leur imagination mais aussi des post-it et des feutres de couleurs afin que ces derniers puissent exprimer leurs idées par des mots ou des dessins qu'ils pourront

afficher sur un tableau blanc afin que toutes les idées puissent être vues par l'ensemble des participants qui se trouvent dans l'atelier 1 et ainsi être développées davantage.

Il a également pour rôle d'inciter les participants à aller travailler dans les autres espaces afin de formaliser les idées qu'ils ont proposées dans l'espace 1 ou des idées proposées par d'autres participants.

Dans l'espace « incubateur d'idées » (espace 2) ainsi que dans l'espace « validation des idées » (espace 3), les animateurs de chacune des zones ont pour rôle d'accompagner les participants dans la formalisation de leurs idées en les aidant à créer des fiches de recevabilité dans la zone 2 et des fiches critères de sélection pour la zone 3. Les animateurs pourront s'appuyer sur des fiches projets pré-remplies pour guider les jeunes dans leur réflexion ainsi que des fiches vierges pour que ces derniers puissent écrire leurs propres critères de recevabilité et de sélection.

Dans l'espace 3, l'animateur aura également à disposition un tableau d'affichage pour mettre en valeur les idées retenues par les participants.

Enfin, nous conseillons de prévoir un à deux « animateurs volants » lors des concertations. Les animateurs volants comme suggéré par leur nom ne sont pas assignés à une zone en particulier mais se déplacent tout au long de la séance dans les différents espaces. Leur rôle est primordial puisqu'ils seront à la fois maître du jeu en veillant au bon déroulement de la concertation et maître du temps. En effet, leur rôle est de garantir que chaque étape de la concertation se déroule sans accroc en encourageant les participants à changer régulièrement d'espace de travail, en recentrant les participants en cas d'égarement, via des cartes supports sur lesquelles le but de la concertation et les consignes de chaque espace sont notés et également en faisant la liaison entre les différents animateurs des différentes zones de travail. En tant que maître du temps, ils posséderont un chronomètre pour suivre correctement le filage prévu ainsi qu'un micro pour être entendu de tous lorsqu'ils annoncent les changements d'étapes notamment les fermetures successives des différentes zones.

Les animateurs jouent donc un rôle-clé dans le bon déroulement de la concertation. Pour que cette dernière se déroule le mieux possible, nous conseillons de faire intervenir des animateurs qui ont l'habitude d'être en contact avec les jeunes puisque ce public demande un encadrement particulier. Afin de mettre en confiance et débloquent la parole des plus timides, au moins un des animateurs pourrait être une personne travaillant dans le foyer rural ou le PIJ de la commune dans laquelle a lieu la concertation, une personne que les jeunes connaissent et avec qui il sera plus simple pour eux de s'exprimer librement.

2.1.2. La concertation en action

Pour illustrer concrètement ce processus, nous avons choisi de simuler un atelier de concertation autour de la mise en place du bus itinérant. L'objectif de cette simulation est de montrer le déroulement de l'atelier, de son début à sa conclusion, et de démontrer comment il conduit à des propositions concrètes en impliquant directement les jeunes dans la prise de décision. Dans notre exemple, l'atelier consiste à demander aux participants de choisir les équipements et activités qu'ils aimeraient voir dans le bus.

L'atelier commence dans l'espace n°1, la « boîte à idées », qui pour rappel, est un espace d'expression libre où les participants peuvent partager et échanger sur leurs envies, leurs attentes, et les types d'activités qu'ils souhaiteraient réaliser dans le bus, et cela sans aucune contrainte. Cette phase permet de recueillir une grande diversité d'idées. Dans notre exemple, nous imaginons des échanges entre les participants souhaitant apprendre à chanter, tandis que d'autres aimeraient découvrir des instruments de musique. D'autres encore pourraient proposer de s'initier à l'enregistrement et à la création de leur propre musique. Toutes ces propositions sont notées et conservées afin de nourrir la réflexion collective.

Une fois l'idée imaginée de façon générale dans l'espace n°1, elle va être transférée dans l'espace n°2 à savoir celui de « l'incubateur à idées ». Ici, un second temps de travail est consacré à l'affinage et à la structuration des propositions. Les participants doivent réfléchir à la manière de transformer ces idées brutes en un projet cohérent et réalisable. Pour notre exemple, il s'agirait d'imaginer un module interactif pour découvrir la musique, les rythmes et l'enregistrement sonore, en commençant à réfléchir aux éléments suivants comme :

- Quel public cibler ? → Les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans.
- Quelles pourraient être les contraintes techniques ? → Du matériel transportable et résistant, l'activité peut-elle être accessible à tous, même sans formation musicale préalable ?
- Quel type d'équipement prévoir pour ce type de module ? → Des instruments adaptés, un espace de découverte des rythmes, un studio d'enregistrement mobile, etc.
- Quelles animations proposer ? → Des ateliers collectifs comme créer une chanson en groupe ou encore des ateliers individuels avec la découverte d'instruments.

- Quels défis à anticiper ? → Par exemple, la gestion du bruit à l'intérieur du bus ou encore qui pourrait animer les sessions ?

Par la suite, une fois l'idée mieux reformulée, elle finirait dans le troisième et dernier espace, à savoir celui de « la validation de l'idée ». Cette étape permet de confronter le projet à sa faisabilité au niveau technique, logistique mais aussi financier et de s'assurer qu'il peut être mis en place de manière réaliste et cohérente. Dans notre cas, cela signifie vérifier plusieurs éléments essentiels comme :

- Les équipements nécessaires et leur coût : identifier les instruments et le matériel sonore à acquérir (xylophone, ukulélé, flûtes, tambourins, enregistreur audio, micro, ordinateur, fiches pédagogiques avec jeux rythmiques et comptines), en tenant compte du budget disponible.
- La compatibilité avec l'espace disponible dans le bus : s'assurer que le matériel et les équipements nécessaires pour ce module tiennent dans l'espace restreint du véhicule (petits instruments, matériel rangé dans des boîtes pour le transport dans le bus).
- L'accessibilité des activités pour tous les jeunes : garantir que chaque enfant, qu'il ait ou non des connaissances musicales, puisse participer aux ateliers proposés.
- Les animations les plus adaptées à ce type de module : définir les formats d'ateliers les plus pertinents (ateliers collectifs, découverte d'instruments, enregistrement de morceaux, initiation au mixage, etc.).

Pour terminer, une fois cette réflexion menée à bien, l'atelier se clôture par une restitution des idées sous forme d'affiches. Cela permet à tous les participants de visualiser les propositions et de prendre part à un vote mouvant. Dans notre exemple, on peut imaginer qu'une majorité des participants se dirigeraient vers le projet du module « son et musique », validant ainsi son intérêt et son adéquation avec leurs attentes. Le module « son et musique » serait ainsi retenu et mis en place dans le bus itinérant, en réponse directe aux envies et besoins exprimés par les jeunes, tout en restant réaliste sur les plans technique et logistique.

Ce processus illustre parfaitement comment la concertation permet de transformer une simple idée en un projet structuré et réalisable, tout en impliquant activement les jeunes dans sa conception.

2.2. Un véhicule modulable

Les ateliers de concertation permettront d'identifier les modules à intégrer dans les véhicules itinérants afin de répondre aux besoins et aux problématiques spécifiques des territoires. Deux options de véhicules ont été envisagées pour accueillir les idées des jeunes et s'adapter aux particularités locales. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) devront ainsi définir les spécificités de leur territoire afin de choisir la solution la plus adaptée à leur population.

2.2.1. Le petit Vagabond



Figure 4 : Le petit Vagabond

Le premier véhicule est un camion de type foodtruck, dont le petit gabarit lui confère une grande mobilité, notamment dans les zones à l'accès restreint, comme les centres anciens aux rues étroites. Son rôle principal est d'assurer le transport du matériel nécessaire aux activités sélectionnées lors des ateliers de concertation. L'intérieur du camion est aménagé avec des espaces de rangement optimisés pour faciliter le transport et l'organisation du matériel.

Lors des interventions, les activités sont installées en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent. En cas d'intempéries, elles peuvent être déplacées dans des structures couvertes telles que des salles des fêtes, des foyers ruraux ou des Points Info Jeunes (PIJ). En complément du matériel, il sera essentiel de prévoir du mobilier extérieur adapté (tables, chaises, parasols) pour garantir le bon déroulement des animations et accueillir les participants dans des conditions optimales.

L'encadrement des activités est assuré par un à deux animateurs, en fonction du nombre de participants (recommandation : 1 animateur pour 8 mineurs de 6 ans et plus). Ces derniers sélectionnent en amont les modules qu'ils transporteront et animeront sur place.

Afin de renforcer l'identité du projet et de favoriser l'appropriation par le public cible, le véhicule pourra être personnalisé avec un nom distinctif. Par exemple, il pourrait être baptisé « Le P'tit Rouleur », « Le Petit Vagabond » ou « Le Petit Vagabunds », un clin d'œil à l'identité catalane des territoires concernés.

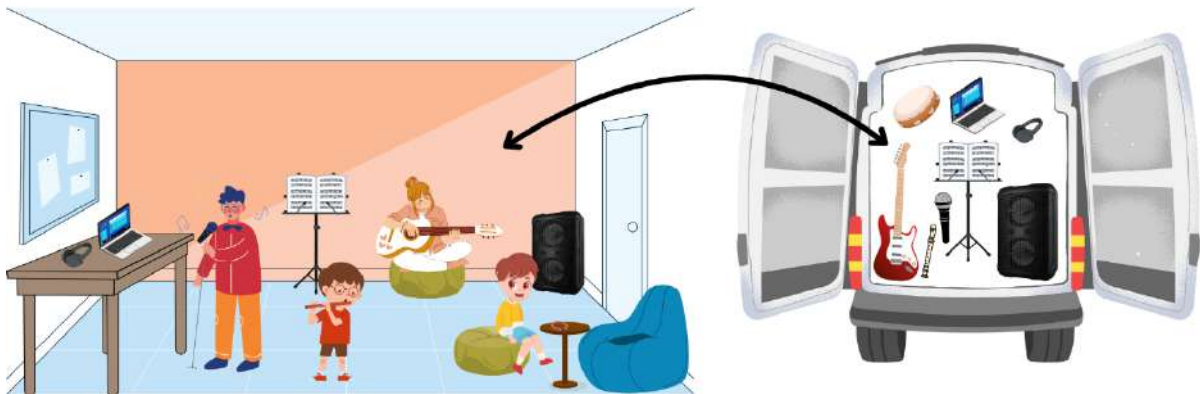


Figure 5 : Atelier "son et musique" du petit Vagabond

Voici un exemple du déroulement des activités au sein de ce camion. Le matériel nécessaire à l'animation, sélectionné en amont par l'animateur, est transporté à l'arrière du véhicule. Ici, nous prenons l'exemple de l'activité « son et musique » de l'atelier concertation. Divers équipements en lien avec ce module, tels que des guitares, des micros et un ordinateur, sont mis à disposition. Ces éléments sont ensuite installés en extérieur ou dans un espace spécialement aménagé pour accueillir le public.

2.2.2. Le bus Vagabond



Figure 6 : Le bus Vagabond

La seconde option proposée aux EPCI est un bus aménagé, plus spacieux que le camion, et destiné aux territoires disposant d'infrastructures routières adaptées. Son usage diffère du premier véhicule puisqu'il offre un espace intérieur où les activités peuvent se dérouler directement à bord.

Comme pour le camion, les activités proposées découlent des ateliers de concertation. Toutefois, ici, le matériel est en libre accès et les usagers peuvent l'utiliser uniquement à l'intérieur du bus.

L'aménagement est conçu pour favoriser le confort et la convivialité : espaces de détente avec poufs, bancs, bibliothèques, etc. L'objectif est de créer un environnement accueillant et stimulant, incitant les enfants et les jeunes à s'y installer et à y passer du temps.

Ce dispositif ne nécessite pas impérativement la présence d'un animateur. Cependant, une personne sera chargée de la conduite du véhicule et de la supervision des activités afin d'assurer un cadre sécurisé et organisé.

Le bus pourra également être personnalisé avec un nom distinctif tel que « Le Bus Zigzag », « Le Bus Vagabond » ou « El Vagabunds », afin d'accentuer son identité et son ancrage territorial.



Figure 7 : Atelier "son et musique" du bus Vagabond

L'exemple de l'atelier « son et musique » se déroule ici à l'intérieur du véhicule. Les activités se déroulent exclusivement à l'intérieur. L'aménagement est conçu pour offrir un espace immersif où le matériel est en libre accès. Les participants peuvent ainsi explorer l'univers du son et de la musique à leur rythme, en manipulant directement les instruments et équipements mis à leur disposition.

Tableau 1 : Critères de mise en place des véhicules proposés

Critères	Le Petit Vagabond	Le Bus Vagabond
Permis requis	Permis B	Permis C (ou C1 selon PTAC)
Taille	Petit gabarit, adapté aux accès restreints	Grand gabarit, nécessite des routes accessibles
Fonction principale	Transport et déploiement de matériel pour les activités itinérantes	Espace aménagé pour des activités en libre accès
Encadrement	1 à 2 animateurs nécessaires pour organiser et superviser les activités	Un encadrant pour assurer la supervision et le bon fonctionnement du lieu
Mode d'organisation	Activités définies et préparées en amont selon les besoins	Activités disponibles en libre accès pour les usagers

2.2.3. Modules embarqués : concrétisation de l'action de concertation

Les modules d'activités sont des animations choisies en concertation avec les jeunes afin de répondre à leurs envies et à leurs besoins. Ils constituent le cœur du projet et permettent d'adapter les interventions en fonction des attentes du public et des spécificités du territoire.

À titre d'exemple, voici sept modules thématiques autour de la culture, illustrant la diversité des activités envisageables. Ces modules ont servi de base pour estimer les coûts du projet et démontrer la faisabilité de l'aménagement des véhicules itinérants.



Figure 8 : Exemples de modules à mettre en place dans le véhicule itinérant

L'un des principaux objectifs est de garantir que ces modules soient facilement transportables et modulables, afin qu'ils puissent s'adapter aux véhicules présentés précédemment, que ce soit le Petit Vagabond ou le Bus Vagabond. Pour cela, chaque module est conçu avec des accessoires et du matériel spécifiques, en lien avec sa thématique, tout en tenant compte des contraintes d'espace et de logistique.

De plus, les modules sont pensés pour favoriser l'accessibilité et l'inclusivité, en veillant à proposer des activités adaptées à tous les âges et à tous les publics. L'approche privilégie la flexibilité, permettant aux animateurs et encadrants de sélectionner et de transporter les modules les plus pertinents en fonction des lieux et des participants.

2.2.4. Un véhicule à étapes

Le projet du bus à étapes repose sur une organisation optimisée du parcours afin de garantir une accessibilité équitable aux activités pour les jeunes du territoire. Chaque communauté de communes disposera de son propre bus, qui desservira plusieurs communes selon un itinéraire réfléchi.

L'objectif principal est de proposer des activités itinérantes aux enfants et aux jeunes, tout en prenant en compte les contraintes territoriales et l'accessibilité aux loisirs. Il permet donc de répondre à un enjeu identifié dans le diagnostic du territoire à savoir celui de l'accessibilité aux loisirs et aux équipements culturels et sportifs. En desservant des communes qui disposent de peu d'infrastructures, ce dispositif permet de réduire l'isolement de certains territoires et d'offrir aux jeunes des opportunités qu'ils n'auraient pas nécessairement à proximité de chez eux. Ainsi, l'itinéraire du bus a été réfléchi en fonction de plusieurs critères essentiels : le choix des jours de passage, la sélection des communes desservies et l'organisation logique du trajet.

Tout d'abord, le choix des jours de passage s'est porté sur le mercredi après-midi (de 13h à 18h) et le samedi après-midi (de 13h30 à 18h). Ces créneaux ont été retenus car ils correspondent aux moments où les enfants et les jeunes sont généralement disponibles, n'étant pas en classe. L'objectif est ainsi de maximiser la participation aux activités proposées et de permettre un accès équitable aux animations sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, la sélection des communes desservies ne repose pas sur un passage systématique dans toutes les communes de chaque communauté de communes. Nous avons opté pour un regroupement en fonction d'un critère précis : si plusieurs communes se trouvent à moins de 15 minutes à vélo les unes des autres, le bus ne s'arrêtera que dans l'une d'entre elles, idéalement celle qui constitue un centre d'attractivité local. Ce choix permet d'optimiser le trajet tout en assurant un accès facilité aux jeunes des communes voisines, tout en évitant des arrêts trop fréquents qui allongeraient inutilement le parcours.

Enfin, l'itinéraire du bus a été conçu de manière logique afin de former une boucle cohérente et fluide, évitant ainsi un trajet désordonné. Cette boucle est applicable toute l'année et suit un circuit précis au sein des communautés de communes concernées. L'intérêt de cette organisation est double : d'une part, elle garantit une meilleure lisibilité du passage du bus, permettant aux jeunes de connaître et d'anticiper sa venue dans leur commune ; d'autre part, elle assure une régularité qui facilite l'appropriation du service par les habitants, créant ainsi un repère stable et accessible à tous.

Ainsi, la trajectoire du bus a été pensée de manière à maximiser son efficacité et son accessibilité, tout en favorisant l'inclusion des jeunes issus de toutes les communes du territoire.

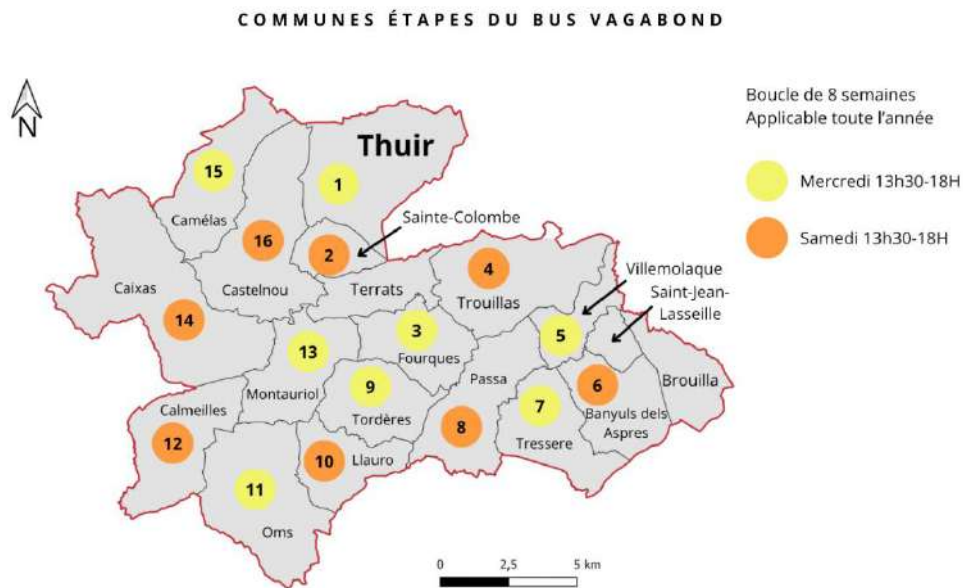


Figure 9 : Communes étapes de la communauté de commune des Aspres

Dans la communauté de communes des Aspres nous proposons les regroupements suivants :

- Terrats et Sainte-Colombe qui sont à 8 minutes l'une de l'autre à vélo,
- Banyuls-des-Aspres avec Saint-Jean-Lasselie et Brouilla qui sont respectivement à 10 minutes et 15 minutes de vélo.

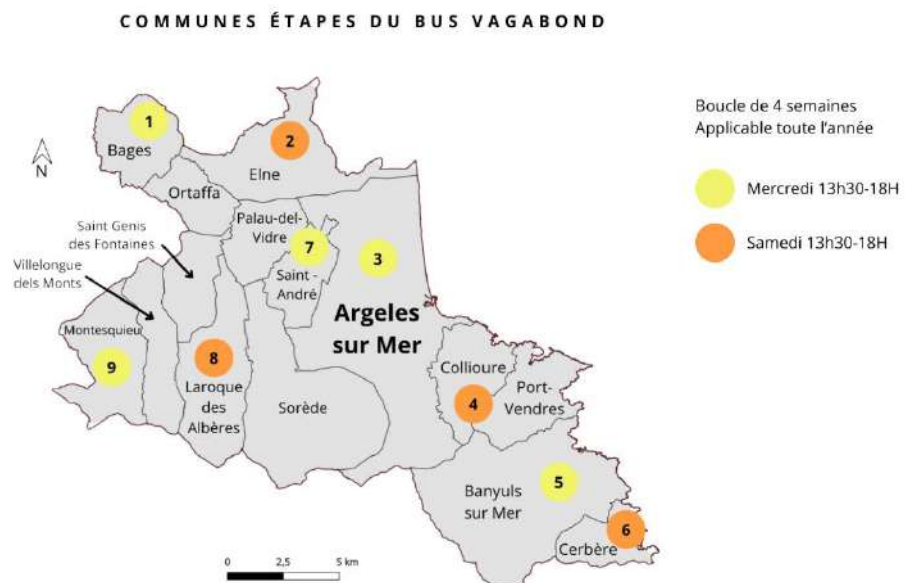


Figure 10 : Communes étapes de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Pour la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris nous proposons les regroupements suivants :

- Bages et Ortaffa qui sont à 14 minutes de vélo l'une de l'autre,
- Laroque-des-Albères avec Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue qui sont respectivement à 9 minutes pour les deux premières communes et 12 minutes pour la troisième.

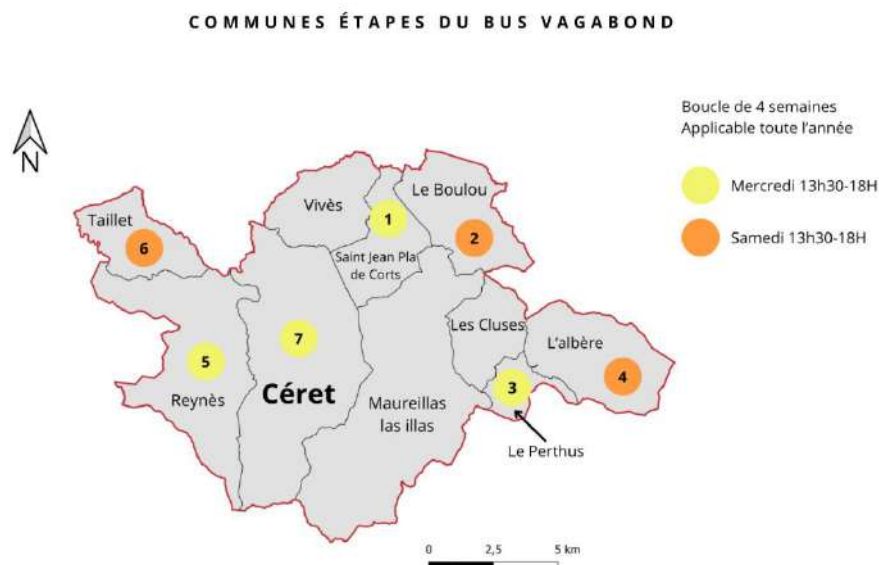


Figure 11 : Communes étapes de la communauté de communes du Vallespir

Pour ce qui est de la communauté de communes du Vallespir nous proposons le regroupement suivant :

- Saint-Jean-Pla-de-Corts avec Maureillas et Vives qui sont respectivement à 12 et 13 minutes à vélo.

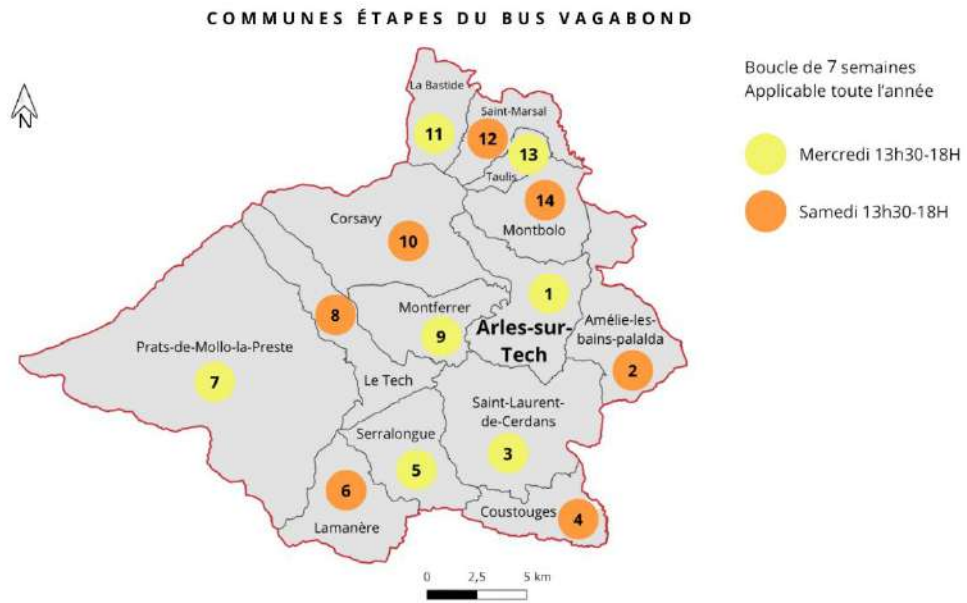


Figure 12 : Communes étapes de la communauté de communes du Haut Vallespir

Nous avons fait le choix, pour la communauté de communes du Haut Vallespir, de faire passer le bus dans l'ensemble des communes puisqu'au vu de sa topographie montagneuse, les temps de parcours à vélo entre chaque commune est trop important pour envisager des regroupements.

3. Le financement

Le financement comprend les éléments suivants : le petit Vagabond, le bus Vagabond et les modules qui nous ont servi d'exemples.

3.1. Le petit Vagabond

Tableau 2 : Estimation du budget nécessaire à la mise en place du petit Vagabond

Camion aménagé classique	Quantité	Prix HT	Total
Permis B	1	1 200 € - 1 500 €	1 200 € - 1 500 €
Camion aménagé	1	30 000 € - 50 000 €	30 000 € - 50 000 €
Homologation VASP : Véhicule Automoteur Spécialisé	1	600 € - 1 200 €	600 € - 1 200 €
Entretien annuel (révision, vidange, pneus)	1	500 € - 1 000 €	500 € - 1 000 €
Frais d'immatriculation (carte grise, ext.)	1	400 € - 600 €	400 € - 600 €
Carburant	-	1,60€/L	-
Assurance	1	600 € - 1 500 € par an	600 € - 1 500 € par an
Camion aménagé électrique	Quantité	Prix HT	Total
Permis B	1	1 200 € - 1 500 €	1 200 € - 1 500 €
Camion aménagé électrique	1	40 000 € - 60 000 €	40 000 € - 60 000 €
Homologation VASP : Véhicule Automoteur Spécialisé	1	600 € - 1 200 €	600 € - 1 200 €
Frais d'immatriculation (carte grise, ext.)	1	400 € - 600 €	400 € - 600 €
Panneaux solaires	1	100 € - 500 €	100 € - 500 €
Carburant (électricité)	-	0,20€/kWh	-
Assurance	1	600 € - 1 500 € par an	600 € - 1 500 € par an
Mobilier extérieur	Quantité	Prix HT	Total

Tables extérieures	2	100 € - 300 €	200 € - 600 €
Chaises	12	20 € - 100 €	240 € - 1200 €
Parasol	2	50 € - 200 €	100 € - 400 €
Tapis extérieur	1	30 € - 150 €	30 € - 200 €
Pouf	2	40 € - 120 €	80 € - 240 €
Caisses de rangement plastique	7	15 € - 60 €	105 € - 420 €
Total			755 € - 1 870 €
Communication	Quantité	Prix HT	Total
Création d'un logo/ aspect extérieur du véhicule	1	500 € - 2 500 € ou faire en interne/ aide des enfants (collège, lycée...)	500 € - 2 500 €
Création des visuels (flyers et autres)	1	200 € - 600 €	200 € - 600 €
Animateurs	Quantité	Prix HT	Total
Salaire animateur	-	11,44 € - 17,54 € par heure	-
Formation BAFA	1	650 € - 1 200 €	650 € - 1 200 €
TOTAL CAMION CLASSIQUE (hors animateurs)			34 755 € - 60 770 €
TOTAL CAMION ELECTRIQUE (hors animateurs)			44 355 € - 70 270 €

3.2. Le bus Vagabond

Tableau 3 : Estimation du budget nécessaire à la mise en place du bus Vagabond

Bus aménagé classique	Quantité	Prix HT	Total HT
Permis C (transport de marchandises)	1	1 500 € - 2 500 €	1 500 € - 2 500 €
Bus aménagé	1	70 000 € - 120 000 €	70 000 € - 120 000 €

Homologation VASP : Véhicule Automoteur Spécialisé	1	1 000 € - 2 000 €	1 000 € - 2 000 €
Entretien annuel (révision, vidange, pneus)	1	1 000 € - 2 000 €	1 000 € - 2 000 €
Frais d'immatriculation (carte grise, etc.)	1	800 € - 1 200 €	800 € - 1 200 €
Carburant	-	1,60€/L	-
Assurance	1	1 000 € - 2 500 € / an	1 000 € - 2 500 € / an
Bus aménagé électrique	Quantité	Prix HT	Total HT
Permis C	1	1 500 € - 2 500 €	1 500 € - 2 500 €
Bus aménagé électrique	1	100 000 € - 150 000 €	100 000 € - 150 000 €
Homologation VASP	1	1 000 € - 2 000 €	1 000 € - 2 000 €
Frais d'immatriculation	1	800 € - 1 200 €	800 € - 1 200 €
Panneaux solaires	1	1 000 € - 3 000 €	1 000 € - 3 000 €
Carburant (électricité)	-	0,20 €/kWh	0,20 €/kWh
Assurance	1	1 000 € - 2 500 € / an	1 000 € - 2 500 € / an
Animateurs	Quantité	Prix HT	Total
Salaire animateur	-	11,44 € - 17,54 € / heure (net)	-
Formation BAFA	-	650 € - 1 200 €	650 € - 1 200 €
Communication	Quantité	Prix HT	Total
Création d'un logo/aspect extérieur	1	1 000 € - 3 000 €	1 000 € - 3 000 €
Création des visuels (flyers et autres)	1	500 € - 1 000 €	500 € - 1 000 €
TOTAL BUS CLASSIQUE (hors animateurs)			76 800 € - 134 200 €
TOTAL BUS ELECTRIQUE (hors animateurs)			106 800 € - 165 200 €

3.3. Les modules

Tableau 4 : Estimation du budget nécessaire pour les 7 modules proposés

Théâtre et Expression Corporelle	Quantité	Prix HT	Total
Kit de maquillage de théâtre (grimages, faux sang, etc.)	2	10 € - 30 €	20 € - 60 €
Costumes et accessoires de déguisement	20	20 € - 100 €	400 € - 2000 €
Accessoires de scène : fausses armes, lunettes, bijoux	5	5 € - 50 €	25 € - 250 €
Cartes avec jeux d'improvisation et scénarios	2	10 € - 25 €	20 € - 50 €
Scripts de pièces courtes adaptées aux ados	5	15 € - 30 €	75 € - 150 €
Total			540 € - 1 020€
Arts Plastiques	Quantité	Prix HT	Total
Ramettes de papiers	2	20 € - 40 €	40 € - 80 €
Set de pinceaux	3	5 € - 15 €	10 € - 45 €
Flacon de peinture 1L	10	3 € - 5 €	30 € - 50 €
24 Feutres	2	13 € - 15€	26 € - 30€
24 Crayons de couleur	2	6 € - 10 €	12 € - 20 €
100 Craies	1	8 € - 10 €	8 € - 10 €
Lot de tampons	5	5 € - 10 €	25 € - 50 €
Pochoirs	10	1 € - 3 €	10 € - 30 €
Ciseaux	5	3 € - 5 €	15 € - 25 €
Lot 24 Colles	1	20 € - 30 €	20 € - 30 €
Scotch	5	2 € - 3 €	10 € - 15 €

Masking tape	5	2 € - 3€	10 € - 15€
Argile autodurcissante / pâte à modeler	10	5 € -10 €	50 € -100 €
Total			266 € - 495 €
Musique et Son	Quantité	Prix HT	Total
Ukulélé	2	50 € - 70 €	100 € - 140 €
Flûtes	2	10 € - 20 €	20€ - 40 €
Tambourins	2	10 € - 20€	20 €- 40 €
Microphone pour enregistrement vocal	2	50 € - 150 €	100 € - 300 €
Total			240 € - 520 €
Conte et Littérature	Quantité	Prix HT	Total
Carnets de note	10	5 € - 15 €	50 € -150 €
Sélection de livres illustrés et contes adaptés aux âges des enfants	20	10 € - 25 €	200 € - 500 €
Petit théâtre de marionnettes	1	50 € - 150 €	50 € - 150 €
Petites marionnettes à doigts	10	10 € - 30 €	100 € - 300 €
Total			400 € - 1 100 €
Découverte Scientifique et Nature	Quantité	Prix HT	Total
Jumelles	5	25 € - 30 €	125 € - 150 €
Loupes	5	10 € - 30 €	50 € - 150 €
Bac sensoriel avec sable, eau, coquillages	3	20 € - 40 €	60 € - 120 €

Petits microscopes portables	5	50 € - 150 €	250 € - 750 €
Carnet d'observation	10	5 € - 15 €	50 € - 150 €
Kit d'expériences (volcans en éruption, expériences d'optique)	5	20 € - 50 €	50 € - 25 €
Total			585 € - 1 345 €
Bricolage et Construction	Quantité	Prix HT	Total
Kaplas	2	35 € - 50 €	70 € - 100 €
Boite de lego	2	40 € - 70 €	80 € - 140 €
Colle	5	2 € - 5 €	10 € - 25 €
Ficelle	5	1 € - 3 €	5 € - 15 €
Compas	5	4 € - 7 €	20 € - 35 €
Équerres	5	2 € - 5 €	10 € - 25 €
Papier millimétré	5	3 € - 6 €	15 € - 30 €
Pistolet à colle	3	10 € - 20 €	30 € - 60 €
Colle forte	5	3 € - 6 €	15 € - 30 €
Kits de mosaïque	3	15 € - 30 €	45 € - 90 €
Imprimante 3D pour projets de design	1	400 € - 700 €	400 € - 700 €
Pyrogravure sur bois	2	25 € - 40 €	50 € - 80 €
Scotch	5	1€ - 3€	5 € - 15 €
Total			755 € - 1 345 €
Soirée à thème	Quantité	Prix HT	Total
Enceintes	2	80 € - 100 €	160 € - 200 €
Jeux de lumières	1	20 € - 50 €	20 € - 100 €

Kit de karaoké avec paroles projetées	1	40 € - 90 €	40 € - 90 €
Lunettes	10	3 € - 5 €	30 € - 50 €
Déguisements	10	10 € - 30 €	100 € - 300 €
Perruques	10	5 € - 15 €	50 € - 150 €
Total			400 € - 890€
TOTAL MODULES			3186 € - 9 160 €

3.4. Synthèse du financement

L'analyse des tableaux met en évidence que le coût d'acquisition d'un véhicule aménagé électrique est plus élevé que celui d'un modèle diesel. Cependant, en prenant en compte les coûts annexes, notamment le carburant, il apparaît que le diesel reste bien plus onéreux à l'usage par rapport aux véhicules électriques.

Les tableaux présentent également des fourchettes hautes et basses des prix, permettant ainsi d'avoir une estimation réaliste des dépenses potentielles. Il est par ailleurs évident que certains frais ont été pris en compte dans l'estimation globale alors qu'ils pourraient être réduits, voire inexistant, s'ils sont réalisés en interne. Cette approche vise à fournir une évaluation budgétaire large, bien que certains coûts puissent être optimisés.

À titre de comparaison, le plein d'un véhicule diesel pour un camion aménagé de 80 litres revient en moyenne à 128 €, tandis qu'une recharge électrique équivalente (80 kWh) coûte environ 16 €.

De plus, des dispositifs de soutien financier existent pour encourager l'achat de véhicules non polluants. La région Occitanie propose ainsi une subvention couvrant 30 % du coût d'acquisition, après déduction du bonus écologique et des remises, avec un plafond fixé à 20000€ pour les collectivités investissant dans des véhicules propres.

Ainsi, opter pour un véhicule électrique apparaît comme une solution non seulement économique, grâce à des coûts d'usage réduits, mais aussi écologique, en contribuant à la réduction des émissions polluantes.

4. Conclusion

Le projet de bus itinérant constitue bien plus qu'un simple moyen de transport : il s'affirme comme un outil structurant au service de la cohésion sociale, de l'inclusion et de l'émancipation des jeunes du territoire. Face aux enjeux d'accessibilité aux services et de dynamisation des espaces ruraux, ce dispositif mobile apporte une réponse innovante et adaptée aux spécificités des communes concernées.

En intégrant une démarche de concertation participative, ce projet garantit une prise en compte fine des attentes et des besoins exprimés par les jeunes. Son format itinérant lui confère une capacité unique à aller à leur rencontre, en réduisant les barrières géographiques et sociales qui peuvent freiner leur accès aux services et aux espaces d'échange. Il favorise ainsi, l'apprentissage et la créativité, en proposant des activités culturelles, éducatives et ludiques adaptées aux réalités locales.

Du fait de sa flexibilité et son accessibilité optimisée, ce bus constitue un levier d'attractivité pour les territoires qu'il dessert. En complément des équipements existants, il participe à la redynamisation des centralités villageoises et contribue à renforcer le maillage territorial des services à la population. Il s'inscrit pleinement dans une logique d'aménagement durable et inclusif, en plaçant la jeunesse au cœur des politiques locales et en lui offrant un espace d'expression, d'expérimentation et de construction citoyenne.

Ce projet ambitieux répond ainsi à une double nécessité : d'une part, proposer une offre innovante adaptée aux nouvelles attentes des jeunes en matière d'accès aux services et aux loisirs, et d'autre part, soutenir une dynamique territoriale plus équilibrée en luttant contre les fractures socio-spatiales. Par son déploiement, il constitue un exemple concret de politique publique locale tournée vers l'égalité des chances et l'attractivité des territoires.

Table des matières

Sommaire	2
1. Rappel du diagnostic.....	1
2. Deux actions pour les jeunes.....	2
2.1. L’atelier de concertation	2
2.1.1. Le rôle des animateurs.....	6
2.1.2. La concertation en action	8
2.2. Un véhicule modulable.....	10
2.2.1. Le petit Vagabond.....	10
2.2.2. Le bus Vagabond	12
2.2.3. Modules embarqués : concrétisation de l’action de concertation.....	14
2.2.4. Un véhicule à étapes.....	15
3. Le financement	19
3.1. Le petit Vagabond.....	19
3.2. Le bus Vagabond	20
3.3. Les modules.....	22
3.4. Synthèse du financement.....	25
4. Conclusion.....	26
Table des matières	27
Table des figures	28
Table des tableaux	28
Annexe A : Devis pour un camion aménagée	29

Table des figures

Figure 1 : Cahier des charges de la concertation.....	3
Figure 2 : Les espaces de travail de la concertation.....	4
Figure 3 : Synthèse du déroulé de la concertation.....	5
Figure 4 : Le petit Vagabond.....	10
Figure 5 : Atelier "son et musique" du petit Vagabond.....	11
Figure 6 : Le bus Vagabond.....	12
Figure 7 : Atelier "son et musique" du bus Vagabond.....	13
Figure 8 : Exemples de modules à mettre en place dans le véhicule itinérant.....	14
Figure 9 : Communes étapes de la communauté de commune des Aspres.....	16
Figure 10 : Communes étapes de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.....	16
Figure 11 : Communes étapes de la communauté de communes du Vallespir.....	17
Figure 12 : Communes étapes de la communauté de communes du Haut Vallespir.....	18

Table des tableaux

Tableau 1 : Critères de mise en place des véhicules proposés.....	13
Tableau 2 : Estimation du budget nécessaire à la mise en place du petit Vagabond.....	19
Tableau 3 : Estimation du budget nécessaire à la mise en place du bus Vagabond.....	20
Tableau 4 : Estimation du budget nécessaire pour les 7 modules proposés.....	22

Annexe A : Devis pour un camion aménagée



SARL ECOMAG

5000 rue de Wardrecques

59173 BLARINGHEM

Tél : 03 28 44 65 85

Site web : www.ecomag-france.fr

Projet suivi par : Nicolas DUMAS

Email : ecomag.sud@ecomag-france.fr

Téléphone : 06 76 93 99 82

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00009285	14/02/2025	CL09696	16/03/2025		

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
<p>CAMION MAGASIN AVEC CELLULE NEUVE AMÉNAGÉE, HOMOLOGUÉ VASP GARANTIE 12 MOIS</p> <p>Véhicule entièrement révisé dans un garage Renault, reconditionné et garanti 12 mois.</p> <p>Passage au contrôle technique.</p> <p><i>Le véhicule sera livré conforme au code de la route. Devis sujet à révision en cas d'évolution réglementaire après son émission.</i></p> <p>Modèle Renault Master occasion, année du véhicule de 2015 à 2019 suivant disponibilité sur parc à la signature.</p> <p>Création de la cellule arrière neuve de 3m60 de long (L2) sur 2m30 de large et 2m10 de haut en panneau sandwich d'épaisseur 30 mm conforme aux normes alimentaires garantie 24 mois.</p> <p>Pose d'un plancher pour recevoir la cellule neuve.</p> <p>Peinture neuve monochrome blanc.</p> <p>Homologation auprès de la Dreal pour l'obtention de la carte grise VASP Magasin.</p> <p>Création d'une porte arrière centrale avec fermeture par clef.</p> <p>Pose d'une résine coulée au sol avec paillettes anti dérapantes ou d'un sol en linoléum.</p> <p>Tarif hors carte grise.</p> <p>Véhicule livré avec le plein.</p> <p>Aménagement de la cellule arrière :</p>	1,00	35 000,00	35 000,00	20,00

Siret : 79472177900039 - RCS : DUNKERQUE - N° TVA intracom : FR21794721779 - Capital : 1 000,00 €

1 sur 4

Document créé par [zebp](http://zebp.fr) logiciels de gestion d'entreprise

**SARL ECOMAG**

5000 rue de Wardrecques

59173 BLARINGHEM

Tél : 03 28 44 65 85

Site web : www.ecomag-france.fr

Projet suivi par : Nicolas DUMAS

Email : ecomag.sud@ecomag-france.fr

Téléphone : 06 76 93 99 82

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00009285	14/02/2025	CL09696	16/03/2025		

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
Lantemeau de toit.	1,00	600,00		
	1,00	350,00		
Cellule Plus Grande / Camion d'OCCASION Passage sur une cellule de 4.20 m de long (L3) sur 2.20 m de large. <i>OU</i> Supplément pour un véhicule Neuf - Cellule 4m20 (L3) x 2m20 x 2m10.	1,00	7 000,00		
Modèle Renault Master OU Modèle Nissan Interstar 130 CV boîte manuelle (+ 1200€ pour 150 CV et + 3500€ pour boîte automatique 170 CV)	1,00	17 500,00		
Conditions de règlement: 30% à la commande. Solde par virement bancaire 48h avant réception ou par chèque de banque le jour de la réception. Tarif au départ de nos ateliers. Délai de fabrication: 6 mois à réception du premier versement (hors délai DREAL).	1,00	0,00	0,00	20,00
COVERING EXTERIEUR - CELLULE + VEHICULE ACP www.agencecp.com Nicolas Crametz: 06 38 84 63 58 contact@agencecp.com 03 21 25 85 39	1,00	0,00	0,00	20,00

Siret : 79472177900039 - RCS : DUNKERQUE - N° TVA intracom : FR21794721779 - Capital : 1 000,00 €

3 sur 4

**SARL ECOMAG**

5000 rue de Wardrecques

59173 BLARINGHEM

Tél : 03 28 44 65 85

Site web : www.ecomag-france.fr

Projet suivi par : Nicolas DUMAS

Email : ecomag.sud@ecomag-france.fr

Téléphone : 06 76 93 99 82

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00009285	14/02/2025	CL09696	16/03/2025		

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
A définir avec le client				
Rangements et étagères sur mesure.				
luminaires personnalisables.				
Marche-pied rétractable inclus.				
Extincteur.				
ÉLECTRICITÉ	1,00	1 950,00	1 950,00	20,00
Mise en place d'une prise extérieure alimentant un boîtier disjoncteur général (16 Ampères - 3500 Watt) alimentant les équipements, les prises et éclairage intérieur (bandeaux led) et luminaires au choix coté vente client.				
EQUIPEMENTS INCLUS				
Frais d'immatriculation (carte grise, ext ...)	1,00	450,00	450,00	20,00
Tous le matériel spécifique à l'activité sera livré par le client.				
Installation faite par nos soins				
OPTIONS (non-incluses)				
Peinture monochrome selon référence RAL brillant (hors intérieur de portes, hors toit, +800€ HT intérieur de portes, + 600€ HT toit).	1,00	3 600,00		
Caméra de recul	1,00	350,00		
Batteries Lithium - Unité d'alimentation autonome permettant une autonomie de 7h . Recharge rapide entre 2 services.	1,00	7 500,00		
Groupe électrogène EU32I 3200W insonorisé inverter.	1,00	3 485,26		
Covering - 4 Murs Hors Logo + Pose	1,00	1 800,00		
Covering - Plafond (avec 2 rubans LED) Hors Logo + Pose	1,00	690,00		
Chauffage Cellule - Webasto Diesel + Gains de diffusion	1,00	1 990,00		
Climatisation réversible	1,00	2 100,00		
Demi porte arrière	1,00	300,00		

Siret : 79472177900039 - RCS : DUNKERQUE - N° TVA intracom : FR21794721779 - Capital : 1 000,00 €

2 sur 4

**SARL ECOMAG**

5000 rue de Wardrecques

59173 BLARINGHEM

Tél : 03 28 44 65 85

Site web : www.ecomag-france.fr

Projet suivi par : Nicolas DUMAS

Email : ecomag.sud@ecomag-france.fr

Téléphone : 06 76 93 99 82

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00009285	14/02/2025	CL09696	16/03/2025		

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. La signature vaut acceptation des conditions générales de vente.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	37 400,00	7 480,00

Total HT	37 400,00
Total TVA	7 480,00
Total TTC	44 880,00
Acomptes	0,00
Net à payer	44 880,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Siret : 79472177900039 - RCS : DUNKERQUE - N° TVA intracom : FR21794721779 - Capital : 1 000,00 €

4 sur 4

Document créé par **sebp** logiciels de gestion d'entreprise